

## Vœu

sur les brigades et les effectifs de la gendarmerie nationale dans la Creuse

Présenté par M. Jean-Jacques LOZACH au nom du Groupe de la Gauche

Début octobre, la carte des 238 nouvelles brigades de gendarmerie annoncées par le président de la République a été dévoilée. Cette liste d'implantation qui concerne les zones rurales ou péri-urbaines était très attendue.

Sur les 238 brigades créées dans chaque département, 93 seront fixes tandis que 145 seront mobiles.

Au total, ces créations représentent 2 144 postes de gendarmes supplémentaires, sur les 8 500 créations d'effectifs de forces de l'ordre annoncées d'ici à la fin du quinquennat. Pour sélectionner les sites concernés par les nouvelles brigades, des critères « économiques, démographiques et opérationnels » (délinquance, cambriolage, violences intrafamiliales...) auraient été pris en compte.

Malheureusement, alors que l'Etat affirmait vouloir accroître le maillage du territoire en brigades de gendarmerie pour plus de sécurité au plus près des citoyens des zones rurales, la Creuse n'est, *in fine*, concernée par la création que d'une « brigade mobile », par ailleurs déjà annoncée au printemps dernier.

***Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 12 octobre 2023,***

**-Demande à M. le ministre de l'Intérieur que la liste des brigades soit complétée par la création en Creuse d'une brigade fixe à vocation environnementale envisagée sur le site de Lavaveix-Les-Mines ; il lui demande enfin que chaque année un rapport d'évaluation fasse le point sur les critères nationaux de répartition des unités sur le territoire et des effectifs afin d'intégrer au profit de la grande ruralité les ajustements opérationnels de la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur 2023-2027.**